

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU SYNDICAT MIXTE D'ADDUCTION D'EAU POTABLE
SÉANCE DU 4 DECEMBRE 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le quatre décembre à neuf heures, le Comité du Syndicat Intercommunal d'A.E.P. de Courmemin-Vernou en Sologne, légalement convoqué le 27 novembre 2019 s'est assemblé, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Gilles CHANTIER.

PRESENTS :

Membres titulaires : Mr Gilles CHANTIER, Mr Marcel CHARLES, Jean RIVRAIS.

Membres suppléants avec droit de vote : Mr Hubert CELLIER,

Membres suppléants sans droit de vote : Mme Geneviève CHANTIER, Mr Etienne RENAULT.

ABSENTS-EXCUSÉS :

Membres titulaires : Mr Jack TERRIER.

Membres suppléants : Mr Didier NOWAK.

Secrétaire : Mr Hubert CELLIER

Date de la convocation : 27/11/2019

Nombre de conseillers :

En exercice : 4
Pour : 4

Présents : 4
Abstention : 0

Votants : 4
Contre : 0

2019-22 TARIFS 2020

Dans le cadre de la préparation budgétaire du budget 2020, Monsieur le Président rappelle le tarif au 1er avril 2019.

	Diamètre compteurs							
	15	20	25	30	40	60/ 65	80	100
Part fixe	69,30	84,00	91,35	99,75	160,65	210,00	262,50	315,00

➤ Part variable (prix au m3) (Hors redevance Agence de l'Eau) : 0,75 €

➤ Fermeture du branchement et/ou résiliation : 75,00 €

	Diamètre compteurs							
	15	20	25	30	40	60/ 65	80	100
Remplacement compteur gelé	93	94	212	221	346	731	1 352	1 715

➤ Redevance pour frais de coupure et remise en eau : intervention : 35,00 € par

➤ Intervention sur relevé de compteur lors de mutation : intervention : 35,00 € par

➤ Droit au raccordement (lorsque le compteur n'existe pas/plus) : 300,00 €

➤ Branchement : réel : Sur devis établi au des travaux à réaliser

➤ Vérification compteur, étalonnage* : Sur devis

➤ Interventions du SIAEP : 30 €/ l'heure

* Etalonnage : En cas de contestation, l'abonné a la faculté de demander la dépose du compteur en vue de son étalonnage par un organisme indépendant accrédité. Si le contrôle répond aux prescriptions réglementaires, les frais de contrôle sont à la charge de l'abonné.

Monsieur le Président rappelle que l'étude de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de distribution d'eau potable prévoit une augmentation progressive des tarifs afin

Accusé de réception en préfecture
041-214100687-20191204-2019-22B-DE
Date de télétransmission : 06/12/2019
Date de réception préfecture : 06/12/2019

de pouvoir réaliser les programmes de travaux jusqu'en 2030. Le montant préconisé pour 2020 est de 0,81 cts au m³ pour la part variable, soit une augmentation de 8%.

Il propose les tarifs suivants :

	Diamètre compteurs							
	15	20	25	30	40	60/ 65	80	100
Part fixe	69,5	84,2	91,55	99,95	160,85	210,2	262,7	315,2

- Part variable (prix au m³) (Hors redevance Agence de l'Eau) : 0,81 €
- Fermeture du branchement et/ou résiliation : 75,00 €

	Diamètre compteurs							
	15	20	25	30	40	60/ 65	80	100
Remplacement compteur gelé	93	94	212	221	346	731	1 352	1 715

- Redevance pour frais de coupure et remise en eau : 35,00 € par intervention
- Intervention sur relevé de compteur lors de mutation : 35,00 € par intervention
- Droit au raccordement (lorsque le compteur n'existe pas/plus) : 300,00 €
- Branchement : Sur devis établi au réel
- Vérification compteur, étalonnage* : Sur devis
- Interventions du SIAEP : 30 €/ l'heure

* Etalonnage : En cas de contestation, l'abonné a la faculté de demander la dépose du compteur en vue de son étalonnage par un organisme indépendant accrédité. Si le contrôle répond aux prescriptions réglementaires, les frais de contrôle sont à la charge de l'abonné.

LE COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE d'augmenter les tarifs 2020 comme suit :

	Diamètre compteurs							
	15	20	25	30	40	60/ 65	80	100
Part fixe	69,5	84,2	91,55	99,95	160,85	210,2	262,7	315,2

- Part variable (prix au m³) (Hors redevance Agence de l'Eau) : 0,81 €
- Fermeture du branchement et/ou résiliation : 75,00 €

	Diamètre compteurs							
	15	20	25	30	40	60/ 65	80	100
Remplacement compteur gelé	93	94	212	221	346	731	1 352	1 715

- Redevance pour frais de coupure et remise en eau : 35,00 € par intervention
- Intervention sur relevé de compteur lors de mutation : 35,00 € par intervention
- Droit au raccordement (lorsque le compteur n'existe pas/plus) :

Accusé de réception en préfecture
041-21410087-20191204-2019-22B-DE
Date de télétransmission : 06/12/2019
Date de réception préfecture : 06/12/2019

- Branchement : Sur devis établi au réel
- Vérification compteur, étalonnage* : Sur devis
- Interventions du SIAEP : 30 €/ l'heure

* Etalonnage : En cas de contestation, l'abonné a la faculté de demander la dépose du compteur en vue de son étalonnage par un organisme indépendant accrédité. Si le contrôle répond aux prescriptions réglementaires, les frais de contrôle sont à la charge de l'abonné.

Pour copie conforme au registre des délibérations

Le Président,

Gilles CHANTIER



Accusé de réception en préfecture
041-214100687-20191204-2019-22B-DE
Date de télétransmission : 06/12/2019
Date de réception préfecture : 06/12/2019